

Processus et critères d'évaluation des candidatures à l'organisation des épreuves des Coupes Canada, des championnats canadiens et les Coupes des jeunes/vétérans de la FCE

Le rôle du comité des compétitions de la FCE consiste à fournir du leadership, des conseils et de l'expertise pour superviser la planification et la mise en oeuvre réussies de toutes les compétitions de la FCE, en conformité avec les normes d'organisation des compétitions de la FCE, afin d'assurer une gestion appropriée des risques et une homogénéité de la présentation et du déroulement de toutes les compétitions nationales de la FCE. Ceci comprend tous les événements organisés en partenariat avec les comités organisateurs hôtes respectifs.

Le comité des compétitions de la FCE est à la recherche de candidatures à l'organisation des compétitions de la saison 2024-2025 pour les compétitions suivantes :

- Coupe du Canada no 1 : septembre 2024 (Y14, cadet, junior, senior)
- Coupe du Canada no 2 : novembre/décembre 2024 (cadet, junior, senior and vétéran)
- Coupe du Canada no 3 : février 2024 (Y12, Y14, cadet, junior)
- Championnats nationaux : mai 2025 (Y12, Y14, cadet, junior, senior and vétéran)

Nous allons utiliser les critères et la pondération suivants pour évaluer les candidatures pour les épreuves de la Coupe Canada et les championnats canadiens de la FCE.

- **Coût global du site – 30%** : Le coût total de la location du site, ainsi que ce qui est compris dans ce prix. (La location comprend-elle les chaises, les tables, le système de son, etc. ? Si non, quels sont les coûts supplémentaires ?)
- **Caractère approprié du site – 15%** : Mesuré en fonction des exigences du document de candidature, à savoir : la taille du site, le revêtement du sol (de préférence pas en béton, et qui convient aux pistes métalliques d'escrime sans gros risque d'endommager le sol), l'espace disponible adéquat, les services de vendeurs, et ainsi de suite.
- **Caractère approprié de l'hôtel – 10%** : Mesuré en fonction des exigences du document de candidature, à savoir des tarifs raisonnables pour les nuitées, les rabais pour la FCE, la distance au site de compétition, et ainsi de suite
- **Équipement d'escrime – 10%** : Est-ce que le candidat fournit des pistes d'escrime de qualité acceptable dans sa candidature ? Est-ce que la FCE doit expédier de l'équipement ? On tiendra compte de la qualité et du coût de l'équipement nécessaire pour la compétition d'escrime.
- **Proximité des arbitres de niveau national 10%** : Combien d'arbitres de niveau national ou supérieur vivent à une distance raisonnable en voiture (c.-à-d. 4 heures ou moins) ? Combien d'arbitres provinciaux possédant de l'expérience et prêts à se présenter aux examens d'arbitres de niveau national vivent à une distance raisonnable en voiture ?
- **Subventions provinciales et municipales à l'organisation – 10%** : Est-ce que le dossier de candidature inclut un fort potentiel, ou la confirmation d'une subvention à l'organisation ?
- **Engagement et expérience des bénévoles – 10%** : Est-ce que l'hôte proposé a l'expérience d'organiser avec succès des compétitions d'escrime de niveau national ? Si non, y a-t-il des bénévoles locaux ou des membres de l'AP qui ont de l'expérience ? Est-ce que le candidat peut garantir qu'il peut compter sur une base solide de bénévoles engagés, conformément à la liste de vérification incluse dans le dossier de candidature ?
- **Diversité régionale - 5%** : La FCE s'est engagée à organiser des compétitions dans tous les coins du pays, si bien que, idéalement, les compétitions seraient organisées en rotation dans l'Est et dans l'Ouest. Ce critère est assujéti au fait que la FCE reçoive des candidatures de plusieurs régions pour chaque compétition.

La FCE est responsable de tous les coûts liés à l'organisation de ces événements et rembourse aux hôtes potentiels des dépenses mutuellement convenues au préalable. Tous les organisateurs reçoivent une subvention, au-delà de tous les coûts liés à l'organisation de la compétition.

La date limite de soumission du formulaire de candidature est le **31 mai 2024**. Le comité confirmera les soumissions reçues et fera sa sélection finale en fonction des critères susmentionnés d'ici le 14 juin 2024. Si aucune offre n'est reçue pour des événements spécifiques avant la date limite, la FCE s'adressera aux anciens hôtes et aux municipalités pour solliciter leur intérêt et informera les associations provinciales respectives.

Si vous souhaitez soumettre une offre, veuillez contacter la CFF (ed@fencing.ca) pour obtenir des informations sur les dates limites et les événements disponibles.